



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Novembre 2018
BU 023 DE

Page 1/1

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 26

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Henri DORBON.

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Jean-Baptiste BAUD, Clément FORET.

Etaient absents : Denis BRENIAUX, Christian COLIN, Jean-Luc BROCARD, Colette GIRARD, Jacky REVERCHON.

Convocation faite le : 29 octobre 2018

Objet : Demande de subvention « Athlétique Club Dole ».

VU la délibération référencée CO 015 DE du 07 février 2017 par laquelle le Conseil Communautaire délègue au Bureau Communautaire (Alinéa 7) la possibilité d'attribuer des participations financières à des actions d'intérêt communautaire dans la limite de 2 000 € ;

VU la demande de subvention par l'association « Athlétique Club Dole » pour le financement du marathon du Pays de Pasteur pour un montant de 1500 euros ;

VU l'avis favorable de l'Exécutif le 24 Octobre 2018 pour l'attribution de subventions ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité,

1 / DECIDE d'attribuer à l'association « Athlétique Club Dole » une subvention de 1500 € ;

2 / DIT que des crédits suffisants seront prévus au BP 2018.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François GAILLARD Michel FRANCONY

